

**CERTIFICAT MEDICAL D'INAPTITUDE
A LA PRATIQUE DE L'EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE ¹**

Modèle de certificat médical à usage scolaire en référence au décret du 11-10-88 et à l'arrêté du 13-09-89

Remplir le plus précisément possible ce certificat qui permettra aux enseignants d'EPS de pouvoir proposer un ou des exercices adaptés en fonction des capacités citées (exemple : augmentation des temps de récupération, diminution de la quantité de travail, adaptation de l'espace de jeu, utilisation de matériel approprié, modification du barème, changement d'activité ...)

Je soussigné(e), _____ docteur en médecine, certifie avoir examiné ce jour

L'ELEVE _____ Né(e) le _____
et voir constaté que son état de santé entraîne :

UNE INAPTITUDE PARTIELLE A LA PRATIQUE DE L'E.P.S.

Du _____ au _____ inclus.¹ Cette inaptitude partielle nécessite une adaptation aux possibilités de l'élève.

1 Indiquer ce que l'élève PEUT FAIRE dans le cadre d'une pratique physique :

- Les FONCTIONS SUIVANTES :

marcher / courir / sauter / mettre la tête en bas / lancer / lever / porter

Précisions : _____

- Les TYPES D'EFFORTS SUIVANTS :

intense et bref effort prolongé (durée limitée à : _____)

arrêt ponctuel de l'activité en cas de signes : d'essoufflement / de fatigue / de douleur

- CONTEXTES PARTICULIERS

milieu aquatique / altitude / en élévation (escalade ...) / activité de contact (rugby, lutte...)

Précisions : _____

- AUTRE(S) AMENAGEMENT(S) SOUHAITABLE(S)

Adaptations suivant conditions climatiques : pollution - froid sec...

Activités physiques permettant un allègement du corps : natation- vélo ...

Activités physiques avec déplacements limités et/ou dans l'axe : tennis de table - terrain réduit...

Activités physiques ne sollicitant pas certaines articulations (les citer) :

Précisions : _____

Remarques pouvant aider l'enseignant d'EPS à la mise en place d'activités adaptées.

2 Indiquer ce que l'élève PEUT FAIRE en l'absence de pratique physique possible :

Aide pour arbitrage Juge Observateur Autre : _____

UNE INAPTITUDE TOTALE TEMPORAIRE A LA PRATIQUE PHYSIQUE¹⁻²

Du au inclus³

Fait à _____ le _____ Signature et cachet du médecin

¹ Le médecin de santé scolaire sera destinataire de tout certificat médical d'inaptitude d'une durée supérieure à trois mois

² En cas d'inaptitude totale, le certificat peut être établi sur papier à en-tête du médecin.

³ En cas de non production d'un nouveau certificat, l'élève sera considéré apte à la reprise de la pratique de l'EPS